

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2024**

Etaient présents à cette réunion, tous les administrateurs à l'exception de Olivier HOUOT donnant pouvoir à Jonathan GUENAIRE, de Pascal BAZET donnant pouvoir à Michel LORRAIN et d'Elise DEZAVELLE donnant pouvoir à Philippe GOETZMANN.

### **Introduction du Président MASSENET**

Le Président MASSENET souhaite tout d'abord signifier la disparition de Monsieur Jacques RENARD, dit Jacky, ancien Administrateur de la FDC sur le massif 6. Il était une figure de la chasse meurthe-et-mosellane et nos pensées vont vers son épouse et ses proches.

Le Président souhaite par la suite revenir sur le mauvais résultat qu'a recueilli la Liste Alliance Rurale aux élections européennes. Le contexte actuel en France et en Europe a fait que le discours n'est pas correctement passé. La mobilisation des chasseurs de France et de Meurthe-et-Moselle, n'a pas été là et seuls 10% d'entre eux se sont probablement mobilisés.

L'avenir de la chasse française s'annonce désormais compliqué politiquement et législativement, particulièrement au niveau européen.

### **Approbation du dernier compte rendu de Conseil d'Administration**

Le Président recueille la validation du projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 16 Avril 2024 dernier. Validé à l'unanimité

### **Retour sur l'Assemblée Générale**

Le Président MASSENET souhaite rappeler le bon déroulé de notre Assemblée Générale du 27 Avril 2024 dernier. Il rappelle également l'exceptionnelle absence de vote à bulletin secret pour le financement des dégâts. Le bon déroulé de cette Assemblée Générale s'est traduit par l'absence d'opposition importante envers la politique proposée par le Conseil d'Administration. En effet et à titre d'exemple, seules une douzaine de voix se sont exprimées en défaveur de la future contribution liée au financement de la Police de la Chasse.

### **Retour sur la Fête de la Chasse**

Il s'agit aux yeux des membres présents de l'une des plus belles éditions que la FDC54 ait organisées. Le temps clément, la forte affluence le dimanche et la réussite du bal dansant ont contribué au succès de cet événement.

A noter tout de même, la difficulté d'une parfaite réussite au niveau de la restauration. Le bilan financier de l'événement est attendu prochainement et sera présenté au Président et au Trésorier.

## **Nomination d'un nouveau Trésorier Adjoint et d'un membre de la commission finances**

Bruno BACUS ayant démissionné de son poste d'Administrateur titulaire et ayant pris le poste d'Administrateur suppléant, il ne peut désormais garder son poste de Trésorier adjoint, ou siéger à la commission finances.

Afin de le remplacer sur ces deux postes, le Président MASSENET propose la candidature de Nathan FLURY.

L'Administrateur Nathan FLURY est nommé à l'unanimité aux postes de Trésorier adjoint et de membre de la commission finances.

## **Mise en place de la règle des 80% pour les sociétés de chasse**

Le Conseil d'Administration se prononce à l'unanimité en faveur de l'application de la règle des 80% conditionnant les subventions fédérales, jusque-là appliquée aux ACCA, pour les sociétés de chasse.

Ainsi, comme pour les ACCA, 80% au moins des membres d'une société de chasse, habitants le département de Meurthe-et-Moselle devront valider leur permis en Meurthe-et-Moselle, pour pouvoir bénéficier des subventions fédérales.

La vérification s'opérera via le contrôle du carnet de battue.

## **Négociation FDC54/ONF et application accords nationaux**

Le Président fait un retour sur position de la FDC54, qui est la suivante : dans le cadre où l'ONF ne s'est pas senti concerné par les accords FNC/FDSEA, signé par l'Etat en la personne de deux ministres dont leur ministre de tutelle et qu'un second accord a été négocié par l'ONF et la FNC, la FDC54 signera une convention départementale avec l'ONF dans le cadre de l'application de ces accords en forêt domaniale. Il faut de plus noter, que le Président MASSENET ne réouvrira pas le SDGC car celui-ci est bien plus favorable que les accords et que la forêt domaniale ne concerne que 18% des surfaces boisées du département de Meurthe-et-Moselle.

Ainsi, le Directeur départemental Jérôme BURBAN a obtenu l'accord hiérarchique de réaliser avec la FDC54, une convention départementale pour l'application des accords en forêt domaniale.

Une réunion conjointe entre la Direction de l'ONF54 et les Dirigeants de la FDC54 aura lieu le 13 Juin 2024 prochain, avec l'ensemble des adjudicataires de FD de Meurthe-et-Moselle.

Après explication conjointe des accords aux participants, cette réunion mènera à l'écriture d'une convention bipartite et annuelle pour mettre en place les accords nationaux au niveau départemental.

Pour rappel, les accords encadrent notamment pour l'ensemble des lots, des obligations de prélèvements, à savoir 50% des chevreuils avant le 1<sup>er</sup> Décembre et 50% des biches et faons avant le 1<sup>er</sup> janvier. Ces réalisations conditionneront le retour de l'agrainage hivernal en forêt domaniale, dès lors que 90% des lots auront remplis ces conditions.

Pour trois massifs, les accords s'appliqueront davantage, suite à l'accord de l'adjudicataire avec la mise en place de bonus financier, moyennant l'acceptation d'augmentations de plans de chasse pour les chevreuils, les biches et les faons. Les lots éligibles à l'application de bonus sont les lots, sous

baux, de plus de 400 hectares, dont 20 hectares au moins sont des plantations bénéficiant de subvention.

Ainsi seuls 3 massifs sont concernés pour cette saison. Les massifs 6, 24 et 30. Des attributions complémentaires devront donc être faites sur les lots ONF, sur les domaniales de ces massifs dans le cadre de l'application de la convention bipartite.

### **Retour sur le groupe de travail cervidés**

Les négociations entre les différents acteurs du groupe de travail se sont globalement bien déroulées. Nous devrions arriver à un accord lors de la CDCFS avec l'ONF, les agriculteurs et l'Administration, notamment sur les massifs 24, 27 et 30 où les échanges sont les plus importants.

Pour les autres massifs, la stabilité des attributions est unanime. Il faudra se pencher cependant sur le massif 31, où les demandes des chasseurs ne sont pas en adéquation avec les populations présentes.

### **Point sur les dégâts**

L'année culturale est compliquée pour la fédération en termes de dégâts. La météo capricieuse a rendu impossible les semis d'orge et a augmenté considérablement les surfaces de cultures de maïs et tournesol. La période de semis s'étale par ailleurs en longueur et certains d'entre eux ne sont encore pas réalisés. Si les résultats ne sont pas alarmants, il faut redoubler de vigilance et inciter les chasseurs à tirer massivement dans les cultures.

Un tour des dégâts est réalisé massif par massif. Certains massifs sont déjà proches de la SMT ou au niveau de la SMT.

Les chasseurs ont réalisé un important travail de protection.

Selon les résultats estivaux, il ne faudra pas hésiter à augmenter les attributions et à réaliser des attributions de femelles.

### **Questions diverses**

Michel LORRAIN propose un devis concernant l'achat de bois pour réaliser le bardage du bungalow sur le site de la chasse à l'arc. Les membres du CA se prononce à l'unanimité en faveur de la réalisation de ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine vers 20h00 et un repas est dégusté dans la bonne humeur et la convivialité.

Le Président

Le Secrétaire

P. Massenet

M. Lorrain